

**COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE
Sous-Comité juridique**

Transcription non éditée

732^{ème} séance

Lundi 3 avril 2006, à 15 heures

Vienne

Président : M. S. MARCHISIO (Italie)
Puis : M. R. GONZALEZ ANINAT (Chili)

La séance est ouverte à 15 h 10.

Élection du Président (point 2 de l'ordre du jour)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Bonne après-midi, Mesdames et Messieurs, bonjour. Je déclare ouverte cette nouvelle réunion du Sous-Comité juridique du COPUOS.

Chers délégués, nous allons maintenant passer au point n° 2 de l'ordre du jour, « Élection du Président ». Comme je l'ai dit ce matin, s'il n'y a pas d'objection puis-je considérer que le Sous-Comité voudrait élire M. Raimundo Gonzalez Aninat du Chili en tant que président pour deux ans à partir de 2006 ? Je vois qu'il n'y a pas d'objection, *il en est ainsi décidé.*

Je félicite chaleureusement M. Gonzalez pour son élection et je l'invite à assumer la présidence de cette réunion. Je voudrais en même temps vous remercier tous pour votre collaboration lorsque j'étais président.

*M. Raimundo Gonzalez Aninat (Chili)
prend la présidence.*

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci beaucoup, c'est un plaisir pour moi d'être avec vous aujourd'hui. J'espère que cela vous fera autant plaisir qu'à moi, un plaisir qui sera

partagé, j'espère, pendant deux semaines. Comme le disait un célèbre philosophe chilien, avant de prendre la parole, je ferai quelques commentaires. Personne ne m'a jamais expliqué ce que cela voulait dire, mais bon.

Nous traversons une période très importante du Sous-Comité juridique en raison d'un aspect particulier dont je vous parlerai quand on arrivera à ce point de l'ordre du jour.

Je tiens à vous présenter notre programme de travail pour cette après-midi. Premièrement, nous examinerons le point 4 du programme, intitulé « Déclaration du président » dans le cadre duquel je vous présenterai le programme de travail du Sous-Comité pour cette session.

Ensuite, nous poursuivrons notre examen du point 5 « Débat général ». J'ai l'intention de lever la séance du Sous-Comité à 16 heures afin de laisser la place au colloque organisé par l'Institut international de droit spatial et le Centre européen de droit spatial.

Déclaration du Président (point 4 de l'ordre du jour)

Programme de travail

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Mesdames et Messieurs, passons maintenant en revue de façon plus détaillée le

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



programme de travail de notre session. Conformément au programme approuvé ce matin, le Sous-Comité juridique devrait examiner les quatre thèmes suivants comme étant des thèmes permanents compte tenu des préoccupations de tous les pays et plus particulièrement des pays en développement.

Premier thème : la question 5 de l'ordre du jour, « Débat général » qui a commencé à être examinée par le Comité ce matin. C'est là ma première préoccupation. En tant que Président, je souhaite consacrer quelques instants à lancer un véritable débat général. Normalement, et là je ne parle pas de ce Comité, je vous parle davantage de la pratique des Nations Unies, particulièrement l'Assemblée générale des Nations Unies, en général, les délégations font une déclaration, quittent la salle, arrive la délégation suivante qui fait une autre déclaration, qui sort de la salle, et ainsi de suite, et il y a toute une liste d'attente pour faire des déclarations sans qu'il y ait de véritable volonté de débattre.

Or, ce point de l'ordre du jour s'appelle « Débat général ». Je n'ai jamais assisté à un véritable débat, ce à quoi j'ai assisté c'est à une litanie de déclarations de la part des délégations. Les délégations qui attendent de faire la déclaration, qui sont nerveuses parce qu'elles sont sur le point de faire la déclaration et les délégations qui sont hors de la salle et qui procèdent aux derniers ajustements. Je n'en ai parlé avec personne du Secrétariat, mais je vous propose de faire la chose suivante. De plus, en 2007, ce sera le 50^{ème} anniversaire du Traité sur l'espace donc nous devons envisager un mécanisme différent permettant un véritable débat même si dans la pratique, cela suppose modifier un point de l'ordre du jour qui ne correspond plus du tout à la situation actuelle. Je vous exhorte à trouver un mécanisme plus efficace afin que nous nous écoutions véritablement les uns les autres et que nous nous efforcions de nous comprendre. Merci. Ça c'était la première chose.

Le deuxième point à l'ordre du jour, est le point 6, « Situation et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique ». Le point 6, les délégations se souviendront que dans sa résolution 60/99, l'Assemblée générale avait constaté que le Sous-Comité juridique convoquerait son groupe de travail sur cette question et envisagerait la nécessité de proroger son mandat au-delà de la session du Sous-Comité. À mes yeux, il est nécessaire de proroger ce mandat. Lors de sa quarantième en 2001, le Sous-Comité juridique a convenu que parmi les questions analysées par le groupe de travail dans le cadre de ces débats, il y aurait la

situation des traités, l'examen de leur application et les obstacles empêchant leur acceptation universelle. Je rajouterai également le manque de volonté politique ainsi que la promotion du droit spatial surtout en ce qui concerne le programme des Nations Unies d'application de la technologie spatiale.

Lors de la quarante-et-unième session de 2002, le Sous-Comité a convenu que le groupe de travail examinerait de nouvelles questions pouvant surgir dans le cadre des débats, on parle à nouveau de débat, donc j'insiste sur cette nécessité d'un véritable débat dès lors que ces questions relèvent de son mandat actuel.

Le troisième point récurrent et actuel, je dirais, parce que les questions évoluent, quoi qu'il en soit, la question qui nous intéresse est le point 7 de l'ordre du jour, intitulé « Information sur les activités des organisations internationales dans le cadre du droit spatial ». Les États membres, lorsque l'on examinera ce point de l'ordre du jour peuvent informer le Sous-Comité des activités des organisations internationales dans le domaine du droit spatial.

Conformément à l'accord passé lors de la quarante-huitième session du Comité l'année passée, l'on a invité les organisations internationales à informer le Sous-Comité de leurs activités. Les rapports écrits obtenus par le Bureau des affaires spatiales sont repris dans le document A/AC.105/C.2/L.261 et le CRP.4. Ce sont d'excellents documents qui mériteraient qu'il y ait davantage d'interactions. Une question qui semble tout particulièrement intéresser le délégué de l'Argentine, mais ça c'est entre parenthèses.

La quatrième question est le point 8 de l'ordre du jour, « Questions liées : a) à la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique ; b) aux caractères et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires y compris l'examen de moyens permettant de garantir l'utilisation rationnelle et équitable de l'orbite des satellites géostationnaires sans négliger le rôle de l'Union internationale des télécommunications ». Dans sa résolution 60/99 l'Assemblée générale a constaté que le Sous-Comité allait à nouveau convoquer le groupe de travail sur cette question pour qu'il examine exclusivement les questions liées à la définition et à la délimitation de l'espace.

Sur la base de ses débats de l'année dernière, le groupe de travail avait convenu de continuer à inviter les États membres à répondre au questionnaire sur les objets aérospatiaux. Peut-être devrions-nous dire exhorter plutôt qu'inviter, d'ailleurs. Dans ce sens, le Sous-Comité examinera

le document A/AC.105/635 intitulé « Questionnaire sur les éventuelles questions juridiques liées aux objets aérospatiaux, réponses des États membres ». Il s'agit de l'ajout 13 où l'on trouve six réponses supplémentaires qu'a reçues le Secrétariat depuis le 9 mars 2005.

Le groupe de travail avait également convenu de continuer à inviter les États membres à indiquer leurs préférences en ce qui concernait les réponses des États membres au questionnaire sur les objets aérospatiaux telles que reprises dans le document A/AC.105/C.2/L.249 et Corr.1 et Add.1. Le groupe de travail avait en outre décidé d'inviter les États membres à formuler des propositions sur une méthode permettant d'examiner les réponses au questionnaire sur les objets aérospatiaux afin de définir un critère commun acceptable par tous pour définir et délimiter l'espace.

Le groupe de travail avait en outre convenu de recommander au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, à inviter le Sous-Comité scientifique et technique d'envisager la possibilité d'élaborer un rapport sur les caractéristiques techniques des objets spatiaux compte tenu des progrès technologiques à l'avenir, ce qui pourrait avoir un lourd impact sur le droit spatial international. C'est un travail à poursuivre.

En ce sens, le groupe de travail plénier du Sous-Comité scientifique et technique a envisagé la possibilité d'élaborer ce rapport au cours de la quarante-troisième session du Sous-Comité qui s'est réunie à Vienne du 20 février au 3 mars. Le Sous-Comité a adopté l'accord sur lequel avait débouché le groupe de travail plénier visant à demander au Sous-Comité juridique d'examiner par le truchement de son groupe de travail les questions liées à la définition et à la délimitation de l'espace et indiquer la finalité exacte de ce rapport qui pourrait contenir une définition du caractère des objets spatiaux et des attributs techniques.

Le groupe de travail plénier a recommandé qu'une fois obtenue une information du Sous-Comité juridique l'on invite à nouveau le Sous-Comité scientifique et technique d'envisager la possibilité d'élaborer ce rapport.

Enfin, le groupe de travail chargé des questions liées à la définition et à la délimitation de l'espace avait convenu d'inviter les États membres à présenter des informations sur les législations nationales sur les pratiques nationales existantes ou en cours d'élaboration qui avaient un lien direct ou indirect avec la définition et délimitation de l'espace.

L'information reçue par écrit par le Bureau des affaires spatiales est reprise dans le document A/AC.105/865. Au début du mois, on a reçu davantage d'informations qui seront transmises aux délégations au cours de cette session.

Le Sous-Comité devrait également examiner les deux questions suivantes, très concrètement. La première question concerne le point 9 de l'ordre du jour intitulée « Examen et éventuelle révision des principes pertinents en matière d'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace extra-atmosphérique ».

La deuxième question renvoie au point 10 de l'ordre du jour intitulé « Examen et analyse des nouveautés dans le projet de protocole sur les questions spécifiques aux biens spatiaux de la convention relativement aux garanties internationales portant sur l'équipement mobile.

Plan de travail

Le Sous-Comité continuera également d'examiner le point 11, « Pratiques des États et des organisations internationales en ce qui concerne l'immatriculation des objets spatiaux » afin d'élaborer un plan de travail pour la période 2004-2007. Dans sa résolution 60/99, l'Assemblée générale a convenu que le Sous-Comité juridique organiserait un groupe de travail sur la question conformément au programme adopté par le Comité lors de la quarante-sixième session en 2003.

Conformément à ce programme, le groupe de travail adopterait au cours de cette session des pratiques communes des projets de recommandations afin d'inciter à l'adhésion à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace. Au cours de la session du Sous-Comité de l'année dernière, le groupe de travail a demandé au Secrétariat d'élaborer un document sur les avantages du fait d'être partie à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace afin que le Sous-Comité l'examine au cours de cette session, un document qui a été publié sous la cote C.2/L.262.

Le groupe de travail a convenu que sur la base du document préparé par le Secrétariat l'année dernière, le C.2/L.255/Corr.1 et 2 et des débats du groupe de travail l'on pourrait se concentrer sur les questions suivantes :

1. l'harmonisation des pratiques (administratives et pratiques) ;
2. la non inscription des objets spatiaux dans le registre ;

3. la pratique en ce qui concerne le transfert de propriété des objets spatiaux lorsqu'ils se trouvent en orbite ;
4. la pratique en ce qui concerne le registre ou la non immatriculation dans le registre des objets spatiaux étrangers.

Enfin, le Sous-Comité devrait examiner les propositions présentées au Comité sur les nouveaux points qu'il conviendrait d'examiner dans le cadre de ses travaux au cours de sa quarante-sixième session de 2007. Je le rappelle à nouveau, 2007 est une année à marquer d'une pierre blanche et donc il faut voir comment dès maintenant l'on peut mettre l'accent sur cette question et afin que le droit spatial international obtienne la reconnaissance qu'il mérite.

Création des groupes de travail

Mesdames et Messieurs, conformément à la résolution 60/99 de l'Assemblée générale nous devrions à nouveau organiser le groupe de travail sur le point 6 de l'ordre du jour, donc il faudrait le convoquer à nouveau sur le point intitulé « Situation et application des cinq traités des Nations Unies concernant l'espace extra-atmosphérique ». Reformons le groupe de travail sur le point 6 sous la présidence très habile par le passé et je l'espère très habile pour l'avenir, de notre cher ami Vassilios Cassapoglou de Grèce qui, comme je l'ai dit, avait mené les travaux de ce groupe de travail à grand renfort d'efficacité. *Ainsi en est-il décidé.*

Pardon, je souffre d'un décalage horaire intellectuel, à défaut d'un décalage horaire physique. Donc, je félicite mon ami Vassilios Cassapoglou pour cette prompte désignation. Je vous souhaite beaucoup de succès dans le cadre de vos fonctions très importantes.

Conformément à la résolution 60/99 de l'Assemblée générale le Sous-Comité juridique convoquera à nouveau le groupe de travail sur le point 8 qui traitera uniquement des questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique. Par conséquent, je vous propose de réorganiser le groupe de travail sur le point 8 sous la présidence de mon ami, José Monserrat-Filho du Brésil qui est un éminent juriste, mon ami du Brésil, en fait tous vous êtes d'éminents juristes, mais puisque là je parlais de mon ami du Brésil, pour qu'il préside les travaux de ce groupe de travail ; en l'absence d'objection, *ainsi en est-il décidé.* Toutes mes félicitations. Je félicite du fond du cœur mon ami José Monserrat-Filho.

Enfin, conformément à la résolution 60/99 le Sous-Comité juridique devrait réorganiser son groupe de travail sur le point 11 de l'ordre du jour, « Pratiques des États et des organisations internationales en ce qui concerne le registre des objets spatiaux ». Comme vous le savez, M. Niklas Hedman, mon très cher ami, collaborateur également, qui est à ma gauche, avait présidé le groupe de travail l'année dernière et aujourd'hui il assume la fonction de chef de la Section des services et recherches sur le Comité du Bureau des affaires spatiales. Voilà pourquoi M. Hedman ne pourra pas continuer de présider le groupe de travail.

D'après ce qu'on m'a dit, je viens d'arriver mais on m'a déjà informé, les membres du Groupe des États d'Europe occidentale et des autres États ont organisé des consultations informelles afin de présenter des candidats à la présidence de ce groupe de travail. J'invite donc M. Lammers des Pays-Bas qui est actuellement président du Groupe des États d'Europe occidentale et des autres États, à nous informer du résultat de ces consultations. Vous avez la parole, M. Lammers.

M. J. LAMMERS (Pays-Bas) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. C'est un plaisir de proposer M. Kai-Uwe Schrogl du Centre allemand de l'espace.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci beaucoup. En l'absence d'objection, M. Kai-Uwe Schrogl. *Ainsi en est-il décidé.* Je vous félicite, M. Schrogl et je vous souhaite beaucoup de succès dans la présidence de cette réunion au cours des jours à venir.

Débat général (point 5 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Nous en arrivons au « Débat général ». Si j'ai bien compris, nous allons lever la séance très rapidement puisqu'à 16 heures il y a un colloque donc nous avons un peu moins d'une demi-heure, en fait je vais dire vingt-cinq minutes. Et il nous restera encore cinq minutes pour voir s'il y a véritablement un débat, un échange d'opinions.

La première, puisque nous dépendons totalement des femmes, la première intervenante sur ma liste est Mme la représentante du Canada. Vous avez la parole, Madame.

Mme A. KAPELLAS (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, le Canada vous félicite de votre élection. La délégation canadienne est convaincue que sous votre habile gouverne, la quarante-cinquième session du Sous-Comité juridique sera couronnée

de succès. Nous voudrions également remercier le professeur Sergio Marchisio pour nous avoir guidés avec sagesse à travers les eaux parfois troubles du travail du Sous-Comité.

Monsieur le Président, le Canada se réjouit d'annoncer que la loi sur les systèmes de télédétection spatiale a reçu la sanction royale le 25 novembre 2005 et est désormais en vigueur. La rédaction de ses règles de mise en œuvre est en cours. La loi vise à promouvoir le développement de l'industrie de la télédétection au Canada tout en reconnaissant la nécessité pour le Gouvernement du Canada de contrôler les opérations satellitaires afin de protéger ses intérêts en matière de sécurité nationale, de défense et de politique étrangère.

La loi prévoit l'émission de licence pour l'exploitation de systèmes satellitaires de télédétection spatiale à partir du Canada ou par des Canadiens ainsi que la réglementation de la distribution des données et des produits de télédétection. Cette loi vise à répondre aux défis posés par l'émergence de nouveaux satellites de haute résolution souvent privés et possédant des capacités duelles tel que Radarsat-2, un satellite d'imagerie radar de nouvelle génération qui devrait être lancé par le Canada à la fin de l'année 2006.

[l'orateur poursuit en français]: La commercialisation croissante des activités spatiales remet en question les méthodes traditionnelles d'interprétation et de mise en œuvre du cadre juridique international gouvernant ces activités. Le Canada soutient fermement les conventions des Nations Unies sur l'espace extra-atmosphérique et accueille favorablement toute initiative visant à les renforcer, en particulier les discussions au sein du groupe de travail sur les pratiques d'immatriculation des États et des organisations internationales.

Le Canada espère que ces discussions produiront une série de recommandations assurant la mise en œuvre efficace de la Convention relative à l'immatriculation et contribueront de manière générale au maintien d'un environnement spatial sûr et accessible à tous.

Le Canada se réjouit également de l'adoption de lignes directrices sur la réduction des débris spatiaux par le Sous-Comité scientifique et technique. Ces lignes directrices illustrent le type de mesures qui pourraient être adoptées afin de renforcer les conventions spatiales existantes et de leur permettre de répondre aux réalités spatiales actuelles. Par de telles mesures, les États sont assurés de la sécurité de l'environnement spatial et de pouvoir bénéficier des usages pacifiques de

l'espace extra-atmosphérique pour de nombreuses années à venir.

[interprétation de l'anglais] : Monsieur le Président, le Canada considère que le Comité et ses Sous-Comités doivent jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration de la réponse aux défis que pose la dépendance croissante de la communauté internationale face à l'espace extra-atmosphérique. Le travail du Comité bénéficierait de l'établissement de liens plus étroits avec les autres organes, agences et institutions des Nations Unies dont le mandat touche de près ou de loin à l'espace, notamment l'Union internationale des télécommunications, la Conférence sur le désarmement et l'Assemblée générale des Nations Unies et en ce sens, la réunion inter organisations sur les activités spatiales est un mécanisme de coordination utile qui mériterait d'être élargi.

Une révision des modes de fonctionnement du Comité s'impose également afin d'identifier la façon dont le Comité et ses Sous-Comités pourraient répondre de manière efficace et engagée aux besoins croissants de la communauté internationale en matière d'usage pacifique de l'espace. Le Canada compte aborder cette question avec les autres délégations membres du Comité lors de la session plénière de juin 2006.

Merci de votre attention, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'espagnol]*: Merci au Canada pour cette intervention. Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je tiens à féliciter du fond du cœur mon prédécesseur, M. Marchisio qui a fait un travail remarquable. Ceci étant dit, je donne la parole au représentant des États-Unis.

M. M. SIMONOFF (États-Unis d'Amérique) *[interprétation de l'anglais]*: Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord commencer par vous féliciter pour votre élection en tant que Président de ce Sous-Comité. Ma délégation est heureuse de vous voir prendre cette responsabilité et nous sommes certains que ce Sous-Comité continuera de faire une contribution importante au raffinement et au développement du droit spatial sous votre direction. Je voudrais également remercier l'ancien Président pour sa direction.

C'est un plaisir d'être ici à Vienne pour me réunir avec ce groupe d'experts juridiques. La dernière session du Sous-Comité était très productive et nous espérons continuer à progresser dans les questions qui nous occupent tous. Le COPUOS et ce Sous-Comité ont une histoire hors

du commun de travail grâce au consensus pour développer le droit spatial et en particulier il faut féliciter le Sous-Comité pour son rôle dans l'établissement des traités-clés sur l'espace, le Traité sur l'espace extra-atmosphérique, l'Accord sur le sauvetage et les conventions de responsabilité et d'immatriculation. Dans le cadre juridique de ces traités, l'utilisation de l'espace par les nations, les organisations internationales et même les entités privées a prospéré. Dès lors, la technologie spatiale contribue de manière énorme à la croissance économique et à l'amélioration du niveau de vie dans le monde.

Cette session est également pour nous la possibilité d'envisager le fait que le monde n'a pas encore accepté ces quatre instruments. De nombreux États, notamment des membres du COPUOS n'ont pas encore accepté ces traités. Donc, le COPUOS devrait encourager les États qui ne l'ont pas fait à accepter le plus rapidement possible ces traités et à ceux qui l'ont déjà fait d'examiner le caractère suffisant de leur législation nationale pour les mettre en œuvre.

Avant de parler du travail du Sous-Comité, je voudrais parler des différentes activités américaines qui sont importantes dans notre programme. L'administration de l'aviation fédérale américaine, la FAA jette les bases de la fondation pour les vols spatiaux commerciaux pour soutenir cette nouvelle industrie. Le 23 décembre 2004, le Président Bush a signé la loi de 2004 modifiant le cadre juridique des lancements commerciaux afin de promouvoir cette nouvelle industrie et de fournir un cadre clair pour ces nouveaux types de vols. Aussi, on a établi un nouveau régime expérimental de permis pour le développement et l'utilisation de fusées recyclables.

En décembre 2005, la FAA a publié une note proposant différentes règles décrivant les nécessités de lancement et de rentrée dans l'atmosphère de véhicules habités et ces règles décrivent les nécessités pour la qualification et la formation de l'équipage, l'information de l'équipage et des participants concernant les risques, le contrôle environnemental et les systèmes de protection de la vie ainsi que la renonciation par les participants de leur réclamation envers le gouvernement. La version finale de cette notice devrait être bientôt publiée.

En ce qui concerne le programme civil, la NASA travaille au lancement prochain du *Space Shuttle* en juillet de cette année et a atteint le consensus avec ses partenaires sur la Station spatiale internationale pour terminer la construction de la station avec *Space Shuttle* en 2010. En ce qui concerne la science spatiale, la NASA a atteint de

grands succès dans ses activités spatiales qui incluent notamment l'exploitation des modules *Spirit and Opportunities* et également de la mission Stardust qui a permis de prélever des échantillons sur Mars.

Les satellites d'observation de la Terre de la NASA ont également contribué d'une manière très importante à la récolte de données sur l'environnement terrestre, notamment le schéma des changements de la couche de glace et de la calotte glaciaire de la Terre.

Je voudrais également faire quelques réflexions sur le succès enregistré par le Sous-Comité en ce qui concerne le domaine juridique spatial. Je pense que le succès de notre Sous-Comité est sa capacité de s'attaquer à des problèmes pratiques et de chercher à régler ces problèmes grâce au consensus. Nous devrions viser dans la discussion à continuer cette tradition et à éviter de nous concentrer sur des questions théoriques plutôt que pratiques.

À cet égard, je voudrais souligner un point en particulier sur l'ordre du jour du Sous-Comité de cette année qui prouve la force de ce Sous-Comité. Notre Comité va reprendre la question sur l'immatriculation des objets spatiaux et nous sommes heureux que ce Sous-Comité ait soulevé cette question. Nous avons apprécié les rapports que nous avons reçus par les autres États sur leurs pratiques d'enregistrement lors des sessions dernières et nous comptons encore continuer les discussions sur ce sujet.

Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le représentant des États-Unis pour sa déclaration. Je donne la parole au représentant de la République de Corée.

M. Ki-JUN YOU (République de Corée) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, ma délégation voudrait exprimer, comme les autres délégations ses félicitations pour votre élection en tant que Président du Sous-Comité juridique du COPUOS pour 2006-2007. Je suis sûr que votre direction capable et votre expertise dans ce domaine nous permettront d'atteindre de nombreux résultats lors de nos sessions du Sous-Comité.

Ma délégation voudrait également exprimer sa gratitude sincère envers le Docteur Sergio Camacho Lara, le Directeur du Bureau des affaires spatiales pour sa présentation très utile ce matin. Je suis également reconnaissant envers le Professeur Sergio Marchisio pour son dévouement envers ce

Sous-Comité ces deux dernières années en tant que Président.

Monsieur le Président, l'année prochaine, nous célébrons le 50^{ème} anniversaire du lancement du premier satellite artificiel. Dans les années à venir nous célébrerons la cinquantième session du COPUOS. C'est un grand plaisir que de nous retourner sur les avancées technologiques et scientifiques considérables que l'on a connues dans le domaine de l'exploration spatiale ces cinquante dernières années.

En tant qu'organisme international central pour mener les débats sur les questions juridiques [...]

[...] croissante du secteur privé dans ces activités et sur la manière de renforcer les systèmes internationaux et nationaux pour traiter efficacement ces questions. Ma délégation voudrait également souligner l'importance de l'universalité du système du traité et de l'établissement de systèmes de mise en œuvre au niveau national en tant que pré requis pour traiter ces questions. En particulier l'adhésion à la Convention sur l'immatriculation qui est entrée en vigueur il y a 30 ans, doit être soulignée étant donné le nombre relativement réduit d'États qui sont partis à cette convention en comparaison avec les autres traités. Ce travail est important étant donné que la Convention sur l'immatriculation est l'un des traités clé sur l'espace au sein des Nations Unies. À cet égard, ma délégation se félicite du fait que le Sous-Comité juridique continue son travail pour identifier les pratiques communes entre les États et les organisations internationales pour l'immatriculation des objets spatiaux et pour élaborer des recommandations. Ces efforts nous aideront à renforcer l'efficacité de la Convention sur l'immatriculation et dès lors, encourager l'adhésion à la convention ainsi qu'aux autres traités sur l'espace.

Ma délégation est heureuse de rapporter que la République de Corée en tant que membre du Traité sur l'espace extra-atmosphérique, l'Accord sur le sauvetage et la Convention de la responsabilité et sur l'immatriculation, a finalement établi le cadre juridique national et sa régulation en novembre 2005. En préparant les législations, le gouvernement coréen s'est concentré pour incorporer les résultats des travaux du Sous-Comité ainsi que des ateliers des Nations Unies qui ont été menés aux Pays-Bas et en Corée. Grâce à cela, la Corée sera plus en mesure d'un point de vue institutionnel de mettre en œuvre les traités des Nations Unies et de coordonner et de promouvoir l'activité spatiale tant des entités gouvernementales que non gouvernementales.

En ce qui concerne le point de l'ordre du jour sur l'examen des principes liés à l'utilisation de l'énergie nucléaire dans l'espace, l'importance de la sûreté de la Terre ne peut pas être exagérée. À cet égard, ma délégation note avec satisfaction les discussions qui sont menées en ce moment au Sous-Comité scientifique et technique sur l'utilisation de l'énergie nucléaire dans l'espace. Je voudrais féliciter la coopération interagence entre les Nations Unies et l'AIEA lors de la rencontre du Sous-Comité scientifique et technique pour partager leur expertise sur les objectifs, la portée, les attributs généraux d'une norme potentielle de sûreté technique pour les sources d'énergie nucléaire dans l'espace.

En ce qui concerne le point 10 de l'ordre du jour concernant les intérêts internationaux sur les équipements mobiles, ma délégation répète qu'elle considère que la conclusion d'un protocole sur les biens spatiaux permettrait à toutes les parties impliquées de maximiser leur utilisation des ressources disponibles ce qui faciliterait l'expansion des activités spatiales.

Ma délégation croit que la 45^{ème} session du Sous-Comité continuera de mener des discussions constructives et permettra de clarifier les différentes questions de l'ordre du jour. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le représentant de la République de Corée pour sa déclaration. Monsieur le représentant de l'Algérie.

M. S. FERROUKHI (Algérie) : Merci. Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter à l'instar des autres délégations, à l'occasion de votre accession à la tête du Sous-Comité juridique et de vous assurer de notre soutien et coopération dans la conduite des travaux. Je saisis aussi cette occasion pour rendre hommage au Pr Marchisio pour sa grande contribution aux travaux du Sous-Comité juridique à l'occasion de la présidence qu'il a assurée.

Je voudrais vous faire part maintenant des activités récentes de mon pays dans le domaine essentiellement du droit spatial.

Dans le cadre de la décision du gouvernement de procéder à la ratification de la Convention sur la responsabilité internationale et à l'adhésion à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace, l'Algérie a organisé avec le soutien récemment du Bureau des affaires spatiales du COPUOS un séminaire national intitulé « Droit spatial international et législation

nationale ». Ce séminaire s'est tenu à Alger les 21 et 22 mars 2006 et répondait principalement à deux objectifs :

- étudier les impacts au niveau national de l'adhésion aux traités internationaux sur l'espace ;
- identifier les actions de renforcement des capacités nationales, bien entendu dans le cadre de la formation, de l'enseignement et de la coopération dans ce domaine.

Cette manifestation a regroupé près de 100 participants représentant des institutions parlementaires en Algérie, des ministères concernés, des utilisateurs de l'activité spatiale et surtout des enseignants et des chercheurs universitaires ainsi que des experts en droit spatial.

Les principales recommandations et axes de travail issus de ce séminaire en fait ce sont à la fois des recommandations, mais ils tracent déjà un plan de travail pour notre pays dans ce domaine sont les suivants :

- Mener à son terme le processus d'adhésion aux conventions sur l'immatriculation et la responsabilité qui nous espérons pour le cas de l'Algérie sera fait au cours de cette année 2006 ;
- Mettre en place une législation nationale en conformité avec les instruments juridiques internationaux y compris par la tenue d'un registre national des objets spatiaux ;
- Adapter le cadre juridique national au développement du programme spatial algérien ;
- Et enfin, développer les capacités nationales en matière de droit spatial c'est ainsi que nous comptons pour l'année universitaire 2006-2007 lancer une première filière d'enseignement « Post graduation spécialisée » au sein de l'Université algérienne pour le droit spatial.

Il est bien entendu que la mise en œuvre de ces axes fera appel à la coopération internationale tant bilatérale que multilatérale notamment à travers le Bureau des affaires spatiales du COPUOS.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT : Je remercie le distingué représentant de l'Algérie de sa déclaration. *[interprétation de l'espagnol]* : Le prochain orateur sur ma liste est le représentant de la Grèce. Vous avez la parole.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Monsieur le Président, d'abord c'est au tour de la francophonie. Je voudrais d'abord exprimer mes félicitations pour votre élection à la présidence de notre Sous-Comité qui vraiment marque en quelque sorte, l'intérêt de continuer l'œuvre constructive de ce Sous-Comité dans l'évolution du droit spatial. C'est, si vous voulez, la voie traditionnelle avec des juristes éminents à ce poste. À ce propos, je voudrais aussi exprimer nos profonds remerciements au président sortant, notre éminent ami et collègue, le Pr Sergio Marchisio pour sa contribution.

Finalement, je voudrais aussi exprimer les remerciements de ma délégation pour l'honneur que vous m'avez témoigné avec ma réélection à la présidence du groupe de travail sur le point 6 de l'ordre du jour. À ce propos, je voudrais vraiment vous assurer que je ferai de mon mieux pour qu'on puisse faire revivre l'intérêt des délégations pour l'avenir des traités sur l'espace et tout ce qui est l'intensification des ratifications et de la participation des États qui n'ont pas encore été parties à ce bouquet, comme je dis toujours, le bouquet de traités internationaux.

En fait, il y a aussi un aspect très optimiste de voir que je me réfère à la transposition de notre collègue et ami suédois de la délégation nationale, au banc du Sous-Comité, notre collègue Niklas, qui a réussi aussi l'équipe de juristes très importante qui soutient les travaux de l'Office des Nations Unies pour les affaires spatiales.

À ce propos, je voudrais exprimer, je reviens demain, exprimer les félicitations de l'œuvre très importante que le Secrétariat et les collègues juristes du Secrétariat font pour la documentation spatiale et l'électronisation des données ce qui est vraiment très important pour la diffusion des connaissances en droit spatial et pour les activités spatiales.

Avec ces mots, je termine cette intervention. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'espagnol]* : Merci au représentant de la Grèce pour sa déclaration. Je donne à présent la parole au représentant de l'Institut international de droit spatial.

M. E. FASAN (Institut international de droit spatial) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, avant toute chose, je tiens au nom de la FIA et de l'IISL, je tiens à vous féliciter pour votre élection et je tiens à remercier votre prédécesseur.

D'après les délais que vous nous avez impartis, je me dois d'être très concis. Je dirai simplement que l'Institut international du droit spatial a été fondé par la Fédération astronautique internationale en 1960 dans l'objectif d'effectuer les activités de promotion du droit spatial et de l'étude des sciences juridiques et sociales liées à l'exploration et à l'utilisation de l'espace.

Notre institut compte des membres venant de 40 pays éminents en raison de leur contribution au développement du droit spatial. La FIA doit annoncer que son directeur honoraire, M. le Dr He Qizhi de la Chine est décédé en juin 2005. Nous déplorons tous cette perte.

Le 48^{ème} Colloque de l'Institut s'est tenu du 17 au 21 octobre 2005 à Fukuoka au Japon. L'on a adopté 56 documents pour cinq sessions. Le colloque a profité d'une bonne participation. Le débat a été très intéressant. L'on a traité des questions juridiques liées aux nouveaux développements en matière d'applications spatiales, navigation, télédétection, SIG, aspects juridiques de l'expansion de la présence humaine au-delà de l'orbite proche de la Terre ; autres questions juridiques y compris les aspects juridiques des vols suborbitaux ; autres questions juridiques, notamment les aspects juridiques des droits de propriété sur la Lune ; convergence, privatisation des télécommunications, réactions des institutions, notamment.

En outre, nous avons organisé une table ronde sur la gestion du trafic spatial et l'Institut a organisé une session plénière sur le business spatial et ses aspects commerciaux et le système d'observation global de la Terre, GEOS.

Le 14^{ème} Concours Manfred Lachs a également eu lieu à Fukuoka et un dossier concernant la notion de responsabilité internationale a été élaboré par M. Dennis Burnett. L'on a organisé d'abord des travaux préparatoires en Europe, il y avait huit équipes, en Amérique du nord, huit équipes et dans la région Asie-Pacifique il y avait 29 équipes. Les finalistes de ce concours ont été jugés par trois juges de la Cour internationale de justice, MM. Owada, Koroma et Vereshchetin.

Le gagnant du dernier tour a été l'Université George Washington. L'Université de Singapour est

arrivée en deuxième position et l'Université de Cambridge au Royaume-Uni est arrivée en troisième position. La récompense Eilene Galloway pour la meilleure lettre a été remportée par l'Université nationale de Singapour alors que la récompense « Sterns and Tennen » pour le meilleur orateur a été remporté par M. Joan Lim.

JAXA, SOLAPSU, l'Université Seinan Gakuin ainsi que plusieurs parrains japonais et l'Association des membres américains de l'Institut, de la NASA, de l'Agence spatiale européenne, etc., ont parrainé la finale mondiale 2005 ainsi que le dîner de gala de l'Institut.

Une récompense pour le service a été présenté à M. Ricky Lee de la région Asie-Pacifique. La récompense Diedericks-Vershoor a été octroyée à Mme Zeldine O'Brien de l'Université de Dublin pour son document « Protection des consommateurs et limitation de la responsabilité dans la réglementation nationale de l'industrie spatiale », une récompense pour le meilleur document qui a été présenté à l'occasion de ce concours.

Le compte-rendu du 47^{ème} Colloque sur le droit spatial a été publié par l'Institut américain d'aéronautique et d'astronautique. Le rapport du comité permanent sur le statut des accords internationaux relatifs aux activités spatiales, comme d'habitude, a été élaboré par M. Terekhov et a été reproduit dans le compte-rendu de l'Institut.

Le compte-rendu de la Conférence sur le droit spatial de Bangalore ayant eu lieu en juin 2005 va sous peu être publié par l'Organisation indienne de recherches spatiales.

Le ministre de la technologie, de la communication et de l'information en Thaïlande a convenu d'accueillir la prochaine conférence régionale à Bangkok en Thaïlande en août 2006. L'Institut coopèrera avec le Centre de politique et de droit spatial de Chulalongkom à l'Université de Bangkok en Thaïlande. Cette conférence est la quatrième d'une série de conférences régionales sur le droit spatial lancée en 2001 avec pour but de rassembler des spécialistes du droit et de la politique spatiale dans une région spécifique afin de débattre de questions concernant directement cette région ce qui permettrait aux parties intéressées quel que soit leur milieu, de rencontrer des experts du monde entier et ainsi de promouvoir la compréhension mutuelle et la coopération dans l'intérêt de tous.

Les questions abordées lors de la conférence seront :

- Réforme du régime réglementaire des télécommunications en Asie ;
- Législation nationale sur l'espace : évolution de la situation en Asie ;
- Rôle de l'Asie dans le domaine de la télédétection et des aspects juridiques de l'accès à l'imagerie satellite de haute résolution ;
- Aspects juridiques de la gestion des catastrophes : premiers résultats et suggestions permettant d'améliorer la charte internationale sur l'espace et les grandes catastrophes ;
- Coopération régionale en Asie concernant les activités spatiales ; et enfin,
- Rencontres d'experts sur les questions juridiques découlant de l'exploration et de l'exploitation spatiale.

Le 49^{ème} colloque de l'Institut sur le droit spatial se tiendra du 2 au 6 octobre 2006 à Valence en Espagne. Un colloque qui s'intéressera aux questions suivantes :

1. Aspects juridiques du transport et du lancement spatial ;
2. Aspects juridiques de la gestion des catastrophes ;
3. Coopération internationale dans le cadre des activités spatiales en se focalisant sur la télédétection ;
4. Le droit spatial à l'ère des conflits armés ; et enfin,
5. Autres questions juridiques y compris la relation entre les gouvernements et le secteur privé dans les activités spatiales.

Une table ronde juridico scientifique aura lieu à Valence sur « Les systèmes d'énergie nucléaire dans l'espace ; une nouvelle réalité ». C'est l'intitulé de cette table ronde qui permettra d'examiner les tendances actuelles, les défis que doit relever le droit spatial et enfin, le 50^{ème} colloque du droit spatial aura lieu en Inde du 24 au 28 septembre 2007.

Le 15^{ème} Concours Manfred Lachs pour 2006 aura lieu à Valence et il s'agit de traiter de la vente et de l'exploitation de certains satellites commerciaux de télédétection, un document élaboré

par M. Ricky Lee. Trois juges de la Cour internationale de Justice seront invités à juger les finales. Des rounds régionaux auront à nouveau lieu en Europe, en Amérique du Nord, en Asie-Pacifique. Les détails se trouvent sur le site www.space moot.org

L'Institut et le CSL organiseront un colloque pour les délégués du Comité juridique le 3 avril 2006 sur les aspects juridiques de la gestion des catastrophes et sur la contribution du droit spatial. L'Institut McGill sur le droit spatial et aérien organisera une réunion les 28 et 29 juin 2006 à Montréal au Canada.

Enfin, en conclusion, les publications. Le compte-rendu du 48^{ème} colloque sera publié par l'Institut américain d'aéronautique et d'astronautique.

L'Institut continuera de préparer le matériel nécessaire pour la révision annuelle des Nations Unies de l'évolution de la coopération internationale et du droit spatial, point fort dans l'espace, en coopération avec les Nations Unies.

Nous allons poursuivre notre rapport annuel sur les activités de l'Institut pour le COPUOS et le site Internet de notre institut est régulièrement mis à jour.

Nous travaillons en étroite coopération avec le Bureau des affaires spatiales et nous sommes en train de finaliser une mise à jour des comptes-rendus pour toute la période 1996-2005.

Merci, Monsieur le Président, excusez-moi d'avoir été un peu long.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le représentant de l'Institut international du droit spatial. Je sais que nous avons un colloque qui doit avoir lieu maintenant et je vais laisser la parole à mon collègue, un éminent juriste. Mais malgré tout, je tiens quand même à prendre quelques instants pour faire quelques commentaires.

Premièrement, sur le débat général que j'avais proposé, nous n'aurons pas le temps de le faire, nous pourrions peut-être le faire demain. Mais mon attention a été attirée par la dernière intervention de M. Fasan. Premièrement, un fait totalement déplorable, le décès de quelqu'un que je connaissais très bien et qui a largement contribué à l'espace, le Dr He Qizhi de Chine. Par l'entremise de la délégation chinoise, je tiens à exprimer toutes mes condoléances à votre gouvernement.

Deuxièmement, un problème pratique. L'Institut international de droit spatial fait depuis très longtemps un travail extrêmement productif. Je m'en souviens bien, très régulièrement en tant que membre de l'Institut, je recevais les comptes-rendus des travaux effectués dans les différentes réunions. Donc ici, il y a deux points. Premièrement, je ne sais pas pourquoi, on ne reçoit plus ces comptes-rendus. Je tiens à le souligner, nous sommes au sein du Sous-Comité juridique, le Sous-Comité juridique a besoin des informations transmises par une organisation telle que l'Institut international de droit spatial. Nous sommes dans une ère de coopération, y compris de coopération académique, ce qui est repris à l'ordre du jour de ce Sous-Comité juridique. Par exemple, mon ami Vassilios va présider un groupe de travail et je suis persuadé que vous seriez ravi d'avoir accès à ces comptes-rendus. Donc je vous demande de nous donner à tout le moins la possibilité d'acquiescer ces comptes-rendus ou de savoir au moins où ils sont, comment on peut y avoir accès. Je peux vous assurer que dans tout le continent américain, on n'a pas accès à ces documents et je puis vous assurer que dans un continent comme le continent américain, la question qui nous a principalement occupés est la question du droit spatial, et mon collègue colombien pourra confirmer ce que je suis en train de vous dire. Le thème principal de la IV^{ème} Conférence des Amériques était le droit spatial, et on n'a pas eu accès à ces documents, sauf si je m'abuse. Or, le travail que vous effectuez nous intéresse, nous tient à cœur. Alors, certes la technologie a fortement progressé mais les sites Internet ne suffisent pas nécessairement à répondre à tous nos besoins en matière juridique. Je vous demanderai de percevoir mon commentaire comme un commentaire positif, c'est-à-dire que nous apprécions énormément le travail que vous effectuez et par conséquent, je souhaite être très clair. Si c'est sur la même question, je donne la parole à l'observateur de la Fédération astronautique internationale, de laquelle je suis également membre, mais là je n'ai pas eu la chance d'avoir les comptes-rendus. Ceci dit, vous avez la parole.

Mme Y. GABRYNOWICZ (Institut international de droit spatial) [*interprétation de l'anglais*] : En tant que membre de l'Institut international de droit spatial, je suis ravie de pouvoir vous dire que vous pouvez commander tous ces documents en ligne, www.iaf/iisl et ce sont des documents que vous trouvez également au comptoir de documents.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci beaucoup. Ce qui aurait été souhaitable c'est que tous les membres du Comité aient accès à ces documents. Ceci dit, je donne la

parole au représentant de la Grèce. Mais avant de vous donner la parole, je n'ai pas bien compris, où concrètement est-ce que l'on peut avoir ces documents ? A qui est-ce que l'on peut faire appel ? Parce qu'on en a besoin nous tous finalement, nous tous avons le droit à avoir accès à ces documents. J'ai lu des articles magnifiques mais j'ai besoin de me les procurer par l'ami du voisin du fils du père, donc j'aimerais savoir s'il n'y a pas un organisme, un mécanisme plus formel, ou à partir de quand est-ce que l'on pourra avoir ces documents ? Je ne vous demande pas l'adresse du site Internet, cela ne m'intéresse pas.

Mme Y. GABRYNOWICZ (Institut international de droit spatial) [*interprétation de l'anglais*] : Il y a une adresse virtuelle sur Internet et il y a une adresse physique au service client, 960 Herdin Virginie, 20172/09/60 États-Unis. Bien entendu, je vous transmettrai cette adresse en version papier si vous le souhaitez.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vois que la Grèce a demandé la parole.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, je crains qu'on n'ait pas bien compris ce que vous venez de dire. Notre distingué ami et collègue Yoane Gabrynowicz nous a dit, si j'ai bien compris ses propos, de s'adresser, de faire une commande par la voie électronique. Mais ce que vous avez demandé, j'en suis sûre de cela, c'est d'avoir accès direct aux documents digitalisés, donc avoir accès libre. Parce que vraiment la diffusion du droit spatial devrait être, nous avons l'exemple extraordinaire pour lequel j'exprime mes félicitations à l'Université de Cologne, qui nous donne la possibilité d'avoir accès direct. C'est déjà un document que nos distingués collègues de l'Université de Cologne ont mis sur la table de documents, exactement d'avoir accès direct sur l'*International publishing* où nous avons tous les documents qui ont été collectés par notre distingué collègue. Voilà donc, si je traduis bien vos propos, ce qui est l'intention de faire, avoir accès aux documents électroniques. Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le représentant de la Grèce. Non, en fait, ce n'était pas tant ma préoccupation, mais on ne va pas rester sur cette question parce qu'il faut laisser la place au colloque. Ma préoccupation concernait le livre où l'on retrouve tous les comptes-rendus. Nous terminons le débat parce qu'il faut quand même respecter le temps qui nous a été imparti, mais je

donne encore la parole à M. Kopal de la République tchèque.

M. V. KOPAL (République tchèque) *[interprétation de l'anglais]* : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, je tenais simplement à dire que bien entendu tous les volumes sont disponibles ici dans la bibliothèque du Bureau des affaires spatiales et ce depuis le tout commencement. Merci.

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'espagnol]* : Non, ce n'est pas le cas. Je suis désolé de devoir contredire M. Kopal, mais j'ai été dans le bureau et je n'ai pas trouvé ces documents. Ceci étant dit, nous allons en rester là. C'est vraiment un commentaire positif, si ces documents ne m'intéressaient pas je ne le dirais pas. Je vous exhorte à les mettre à la disposition du Comité quel que soit le prix, tenant compte bien entendu des intérêts des pays en développement, pour respecter la législation spatiale, là je vous parlais du prix.

Ceci étant dit, nous reprenons notre programme. Nous allons sous peu lever la séance du Sous-Comité pour laisser la place au colloque organisé par l'Institut international de droit spatial et le Centre européen de droit spatial. Je tiens simplement à vous rappeler notre calendrier pour demain. Nous nous retrouvons à 10 heures pour examiner le point 5, « Débat général », et le point 6 « Situation et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique ». Demain, si j'ai bien compris, le groupe de travail va également se réunir pour traiter de cette question. Je tiens également à rappeler aux délégations qu'elles sont invitées à une réception organisée par l'Institut international de droit spatial et le Centre européen de droit spatial et j'ai l'honneur et non pas le plaisir, ce qui sonne très onusien, l'honneur d'inviter le président du colloque sur les questions juridiques des activités spatiales. Merci beaucoup.

La séance est levée à 16 h 20.